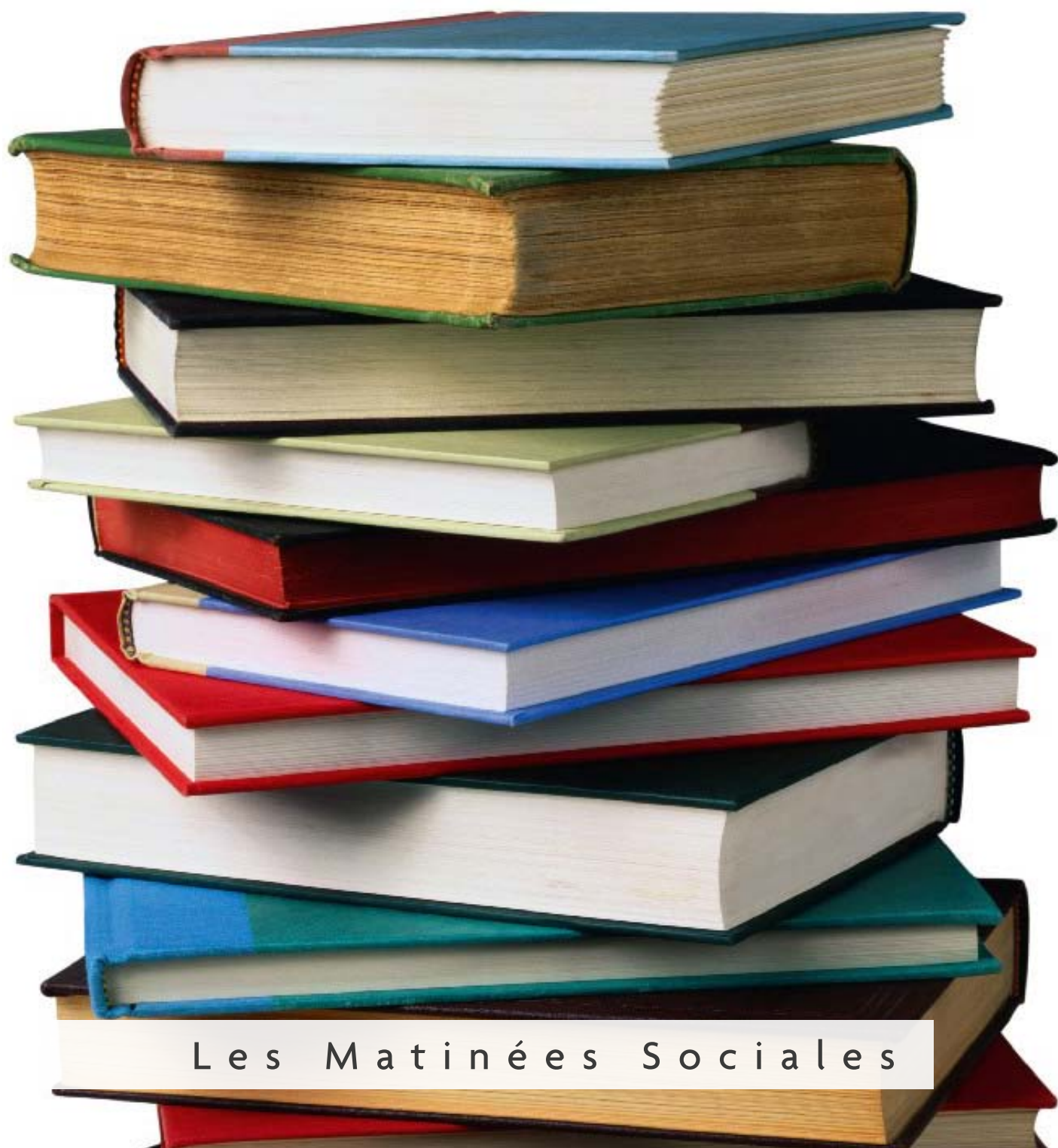


et sa filiale

VOUS PROPOSENT



Les Matinées Sociales

---

---

Créé par 3 cabinets indépendants (Groupe FIDORG, Groupe SECOB, Groupe SOFIDEM), ECA Formation a pour vocation d'accompagner l'ensemble des entreprises et cabinets, dans la formation de leurs collaborateurs. Nous travaillons pour l'évolution des compétences de chaque individu, à chaque stade de sa carrière, qu'il s'agisse d'acquisition des fondamentaux, de perfectionnement, de développement d'expertise, etc...

**Pour remplir ces missions, ECA Formation s'appuie :**

- sur la compétence de nombreux experts et professionnels en exercice,
- sur une ingénierie pédagogique éprouvée,
- sur des outils de formation à distance.

## **NOS ATOUTS**

Notre offre repose sur 3 axes majeurs :

▶ **La pédagogie :**

La mise en application de nos formations repose sur des études de cas, quizz, vidéos, débats, mises en situation, etc., qui obligent le participant, non seulement à comprendre, mais également, à intégrer les points importants de la formation, ce qui lui permet d'être opérationnel dès son retour en entreprise. De plus, chaque stagiaire recevra un dossier reprenant le contenu vu lors de la formation.

▶ **Le e-learning :**

Nos formations, accessibles par internet, vous permettent de vous former à tout moment et à votre propre rythme. Vous pourrez profiter de cours animés, de quizz d'évaluations, et d'une version imprimable, de la formation suivie.

▶ **Les diversités des lieux de formation :**

Calvados (Caen), Côtes d'Armor (St Brieuc), Ille et Vilaine (Cesson Sévigné), Morbihan (Lorient), Loire Atlantique (Nantes), Ile de France (Paris) et Mayenne (Laval).



Le quotidien des entreprises en matière de gestion du personnel est constamment «transformé» par l'actualité législative et jurisprudentielle. Avec les Matinées Sociales, formations présentielle, faites le point sur l'actualité du droit social, tenez-vous informés de l'évolution de la jurisprudence en droit social et obtenez des réponses concrètes à vos questions.

### Tout au long de l'année, nous vous proposons au cours de chaque matinée :

- de faire le point sur l'actualité sociale du mois ;
- d'approfondir un thème.

Par la présentation et l'analyse des principales décisions, ces rendez-vous vous permettront de décrypter, dans les meilleurs délais tout au long de l'année, les évolutions essentielles du droit social.

| Thèmes   | Sujets abordés   |
|--|--|
| L'actualité sociale et les modifications en paye pour 2012 (*) | Réforme de la CSG/CRDS, modification du calcul de l'allègement Fillon, nouveau régime social des indemnités de rupture, ...                |
| Les congés payés   | Les périodes de congés payés, le calcul du droit à congés, le fractionnement, l'indemnisation.   |
| Le CDD   | Les cas de recours, les mentions obligatoires, la durée et le renouvellement.  |
| Les heures supplémentaires                                     | La définition des heures supplémentaires, le calcul des heures supplémentaires et leur paiement, le suivi.                                 |
| Gérer le départ du salarié en paye                             | Les conséquences de la fin du CDD, les conséquences de la fin du CDI, les documents à remettre au moment du départ.                        |
| Les réformes de la rentrée                                     | Le point sur toutes les nouveautés de la rentrée de septembre.   |
| Le temps partiel   | Le formalisme, la gestion du contrat (temps de travail).   |
| Les avantages en nature et les frais professionnels            | Les avantages en nature (nourriture, logement, véhicule, NTIC), les frais professionnels (frais réels – frais forfaitaires) hors BTP.      |
| Les effectifs : les calculer et gérer les conséquences         | Calculer les effectifs au sens du droit du travail et au sens de la sécurité sociale, gérer les conséquences du franchissement des seuils. |

(\*) à titre exceptionnel, du fait de l'importance des réformes, le thème «actualité sociale et les modifications en paye pour 2012» est organisé sur une journée complète au tarif de 600 € (repas compris).

| Modalités tarifaires                    |                             |
|---|-----------------------------|
| Inscription à la matinée <sup>(1)</sup> | 300 €uros HT                |
| Inscription à la journée de janvier     | 600 €uros HT (repas inclus) |
| Abonnement annuel <sup>(2)</sup>        | 2.500 €uros HT              |

(1) L'inscription à deux matinées sociales donne lieu à l'établissement d'une convention permettant la prise en charge par votre OPCA.

(2) L'offre abonnement donne lieu à l'établissement d'une convention de formation permettant la prise en charge par votre OPCA.  
Cette possibilité est subordonnée au paiement intégral de l'abonnement lors de l'inscription.

### Abonnement annuel :

- Vous vous abonnez pour toute l'année, votre place est automatiquement réservée.
- En cas d'absence, vous pouvez vous faire remplacer automatiquement par un autre collaborateur de l'entreprise.
- Vous réalisez une économie de plus de 16 % sur le prix de l'inscription.

Les organisateurs se réservent le droit de reporter la réunion, de modifier le lieu de son déroulement ou le contenu de son programme si, malgré tous leurs efforts, des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent.

# MATINEES SOCIALES

# BULLETIN D'INSCRIPTION

Si vous souhaitez participer à l'ensemble de ces formations, veuillez remplir simplement le verso de ce formulaire et nous le retourner à cette adresse :

17, rue des Vaux Parés - BP 81831 - 35518 Cesson-Sévigné Cedex

Pour toute demande particulière, contactez directement notre responsable formation au 02 90 22 00 13 ou par mail : [caroline.benit@eca-formation.com](mailto:caroline.benit@eca-formation.com)

## Formations :

| Thèmes   | Cesson                                 | Nantes                                 | St-Brieuc                              |
|--|--|--|--|
| L'actualité sociale et les modifications en paye pour 2012 (formation sur 1 journée - 600€ repas inclus) | <input type="checkbox"/><br>17/01/2012 | <input type="checkbox"/><br>19/01/2012 | <input type="checkbox"/><br>20/01/2012 |
| Les congés payés   | <input type="checkbox"/><br>20/03/2012 | <input type="checkbox"/><br>22/03/2012 | <input type="checkbox"/><br>23/03/2012 |
| Le CDD   | <input type="checkbox"/><br>24/04/2012 | <input type="checkbox"/><br>26/04/2012 | <input type="checkbox"/><br>27/04/2012 |
| Les heures supplémentaires   | <input type="checkbox"/><br>22/05/2012 | <input type="checkbox"/><br>24/05/2012 | <input type="checkbox"/><br>25/05/2012 |
| Gérer le départ du salarié en paye   | <input type="checkbox"/><br>19/06/2012 | <input type="checkbox"/><br>21/06/2012 | <input type="checkbox"/><br>22/06/2012 |
| Les réformes de la rentrée   | <input type="checkbox"/><br>18/09/2012 | <input type="checkbox"/><br>20/09/2012 | <input type="checkbox"/><br>21/09/2012 |
| Le temps partiel   | <input type="checkbox"/><br>16/10/2012 | <input type="checkbox"/><br>18/10/2012 | <input type="checkbox"/><br>19/10/2012 |
| Les avantages en nature et les frais professionnels  | <input type="checkbox"/><br>20/11/2012 | <input type="checkbox"/><br>22/11/2012 | <input type="checkbox"/><br>23/11/2012 |
| Les effectifs : les calculer et gérer les conséquences   | <input type="checkbox"/><br>18/12/2012 | <input type="checkbox"/><br>20/12/2012 | <input type="checkbox"/><br>21/12/2012 |
| <b>Cabinet assurant l'animation de la formation</b>  | <b>Secob</b>                           |  |  |

Nombre de formations choisies (hors journée de janvier) : .....  Nombre de participants : .....  300 € HT  ..... € HT

Nombre de participants à la journée «actualité sociale» : .....  600€ HT  ..... € HT

Montant Total des formations HT : ..... €  TVA 19,6% : ..... €  Total TTC : ..... €

Je souhaite participer à toutes les formations

**Participant(s) (joindre une liste si nécessaire) :**

Nom : ..... Prénom : .....  
 Fonction : .....  
 Téléphone : ..... Email : .....

**Entreprise :**

Raison sociale : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : ..... Ville : .....  
 N° Siret : ..... Code APE : .....  
 Nom du responsable en charge du dossier : .....  
 N° de téléphone : ..... @ : .....

**Facturation :**

Prise en charge de la formation par un organisme gestionnaire de fond de formation (OPCA) :  oui  non

Si oui, quelles sont les modalités de facturation :  Envoi de la facture à l'OPCA  
 Envoi de la facture à votre entreprise  
 (qui sera remboursée par votre OPCA)

Intitulé et adresse de l'OPCA en charge du dossier : .....  
 .....

Nom du contact : ..... Téléphone : .....

Inscrivez-vous également sur notre site internet [www.ECA-formation.com](http://www.ECA-formation.com)

**1** Tiers-payeur : En cas de prise en charge par un organisme gestionnaire des fonds de formation (AGEFOS, FAFIEC, FIF-PL...), l'accord doit nous parvenir avant le début de la formation, sinon, la facture vous sera adressée directement.

**2** Joindre le règlement au bulletin d'inscription.

**Conditions générales :**

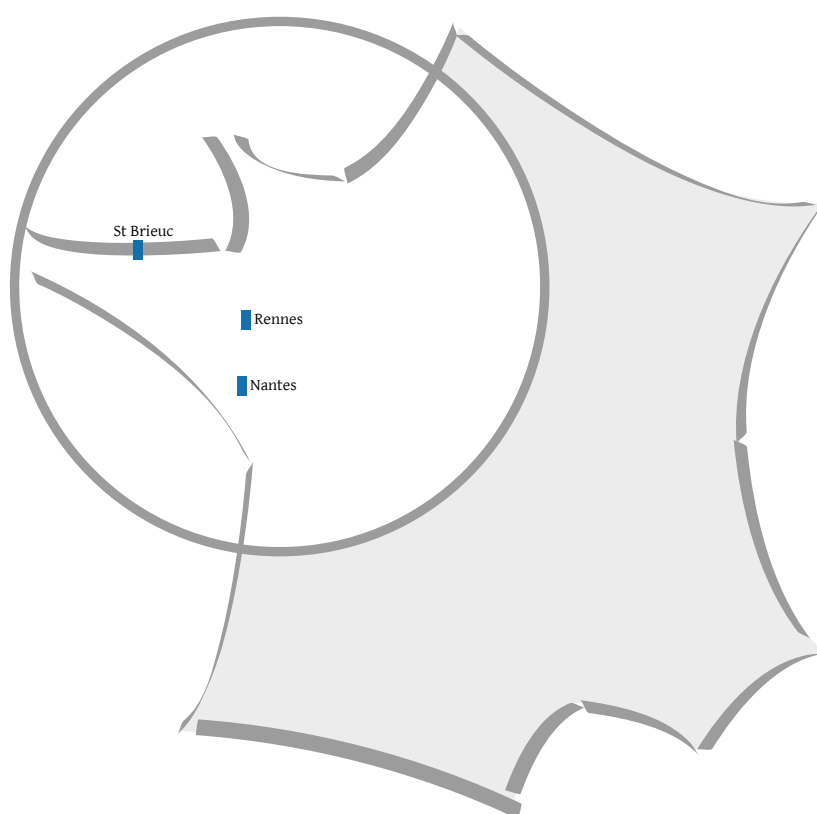
Une convention de formation vous est adressée à réception de votre inscription. Les demandes d'annulation seront formulées par écrit (fax ou courrier). Elles donneront lieu à un remboursement intégral si elles sont reçues 20 jours ouvrés avant le stage. Une indemnité de 100 € de dédit sera facturée en cas d'annulation entre 19 et 10 jours avant le stage. En cas de désistement inférieur à 10 jours ouvrés ou en cas d'absence totale ou partielle au cours du stage, ce dernier est payable en totalité. Dans le cas des formations en présentiel, ECA se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session si le nombre d'inscriptions est insuffisant.

**Date :****Cachet et signature de l'entreprise :**

et sa filiale

VOUS PROPOSENT

# Les Matinées Sociales



E C A f o r m a t i o n